



IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'organisme (s'il y a lieu)

Prénom et nom de la personne responsable

Adresse civique (numéro, rue, appartement)

Municipalité
Sainte-Marcelline-de-Kildare

Province
Québec

Code postale
J0K 2Y0

Téléphone

Autre téléphone

Adresse courriel

DESCRIPTION DU PROJET

Titre du projet

Lieu (propriété) où le projet sera réalisé

Description détaillée du projet (objectifs, étapes, durée, retombées, etc.)



Programme de soutien pour les initiatives visant la protection de l'environnement
Édition 2027



BUDGET	
Éléments du projet	Dépenses estimées (\$)
Total des dépenses (\$)	
Montant demandé (\$) Le coût maximal admissible pour un projet est de 1 500 \$. L'aide financière accordée par la municipalité sera de 80 % du montant total du projet. La moitié du montant accordé est remise avant de débiter le projet, et l'autre moitié après avoir remis à la municipalité les factures et photos de la réalisation.	

SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage à :

- Réaliser le projet et respecter l'échéancier tels que présentés dans la demande. Si des modifications sont apportées, il est de sa responsabilité de contacter la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.
- Respecter les modalités, les conditions et la date limite de dépôt de la demande présentées dans le *Guide explicatif du Programme de soutien pour les initiatives visant la protection de l'environnement*¹.
- Réaliser le projet sur une propriété lui appartenant ou avoir l'autorisation écrite du propriétaire.
- Respecter la législation et la réglementation municipale, provinciale et fédérale.
- Obtenir tous les permis et toutes les autorisations requis, le cas échéant.
- Fournir toutes les factures originales, les pièces justificatives, les photos et les livrables à la fin du projet.
- Inclure la promotion ou la mention de la contribution de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare dans le projet.

Tout demandeur qui fournit des renseignements faux, inexacts ou incomplets dans sa demande d'aide financière perd tout droit à cette aide et doit rembourser en totalité le montant versé.

Signature du demandeur

Date (jj-mm-aaaa)

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Veuillez faire parvenir votre demande au service de l'Environnement.

Voici les différentes options pour le dépôt de la demande :

- Par courriel à environnement@ste-marcelline.com
- En personne ou par la poste : 500, rue Principale, Sainte-Marcelline-de-Kildare, J0K 2Y0

IMPORTANT : Si vous transmettez le formulaire en version électronique par courriel, veuillez exporter le document Word en format PDF au préalable afin d'éviter tout problème d'envoi.

Un accusé de réception vous sera transmis.

Des questions ?

Contactez le service de l'environnement au 450 883-2241, poste 7509 ou par courriel à environnement@ste-marcelline.com

¹ Réalisé par la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, édition 2027